

Avis adopté

Séance plénière du 24 février 2026

« Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »

Déclaration du groupe Environnement et nature

Le groupe Environnement et Nature s'est investi et a participé avec sérieux et exigence aux travaux qui ont conduit à cet avis sur la précarité professionnelle. Le sujet est majeur. Il touche au cœur de la cohésion sociale, à la dignité du travail et à notre capacité collective à faire face aux transformations économiques, sociales et écologiques.

L'avis reconnaît l'existence des transitions écologiques et des inégalités environnementales, mais ne va pas jusqu'au bout de la logique. L'environnement reste un cadre externe, alors qu'il est un déterminant direct des conditions de travail et de la précarité.

Au regard de l'ampleur des constats posés, cet avis aurait pu porter une parole plus affirmée, plus transformatrice, plus à la hauteur des ruptures à l'œuvre dans le monde du travail. La précarité professionnelle n'est pas un phénomène marginal, elle est devenue structurelle. Elle appelle des réponses systémiques, articulant qualité de l'emploi, conditions de travail, justice sociale et justice environnementale. Cet avis aurait pu, aurait même dû être l'occasion de déployer une approche qui permette de lier étroitement ces différentes dimensions dans ses constats comme dans les solutions apportées.

Pour autant, nous voulons souligner un point essentiel, qui justifie pleinement notre soutien à cet avis.

Derrière les notions de précarité professionnelle et d'inclusion économique, il y a d'abord des personnes. Des femmes et des hommes qui travaillent, qui tiennent des secteurs entiers de notre économie, et dont les parcours sont trop souvent marqués par l'instabilité, l'invisibilité et l'insécurité.

Cet avis apporte des analyses utiles et documentées. Mais ce qui en fait, à nos yeux, la portée la plus forte, c'est le moment où il cesse de parler uniquement de dispositifs pour parler de réalités humaines, et notamment de celles des travailleurs et travailleuses sans papiers.

En affirmant la nécessité de leur régularisation, le CESE ne se contente pas d'énoncer une mesure technique. Il reconnaît une réalité du travail. Il reconnaît des personnes déjà là, déjà actives, déjà indispensables. Il affirme que la dignité ne se segmente pas, que le travail ne peut être reconnu sans droits, et que cela ne peut être une variable d'ajustement de notre modèle économique.

Sur cette question, le consensus obtenu au sein de notre assemblée est, en soi, un fait politique et social important, d'autant plus dans le contexte actuel. Il honore le CESE. Il montre que, lorsque nous partons du réel et de la dignité des personnes, nous savons dépasser les clivages et construire des consensus forts.

Pour le groupe Environnement et Nature, cette avancée n'est pas accessoire. Elle est un point d'appui. Elle doit maintenant être pleinement assumée, portée dans le débat public et traduite en actes.

Nous voterons donc favorablement cet avis !